



Monsieur Philippe LACOMBE
Président du FCPF
Chemin de Limport
47520 LE PASSAGE

Pont-du-Casse, le 10 décembre 2009

N/REF. GF/JM.D

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier reçu le 4 novembre courant, à la lecture duquel nous n'avons pas manqué d'être surpris ni par le ton que vous avez choisi d'employer, ni par le contenu qui ne reflète pas tout à fait la réalité.

Il nous semble important d'apporter des éclaircissements sur certains points, car les termes de notre précédent courrier du 16 octobre n'ont visiblement pas été compris.

En effet, il a été clairement indiqué que « l'implication financière à long terme de ce recrutement ne nous permet pas de réserver sur le budget 2009 une suite favorable à votre demande. Ce dossier pourra être réétudié lors de l'établissement du Budget Primitif 2010 ».

Le dossier sera donc étudié, à l'instar de ce qui se fait pour tous les projets qui nécessitent une implication financière nouvelle, au premier trimestre de l'année.

Dans le cadre de la gestion des finances d'une collectivité, qui a la charge de tous les services publics de proximité et du bon fonctionnement de l'ensemble de la commune, il n'est pas possible de prendre en charge une dépense nouvelle non-budgétée, au mois d'octobre.

Bien que votre volonté de créer un projet sportif ambitieux, soit saluée par nos collectivités, vous semblez exiger de Pont du Casse et de Foulayronnes, un soutien financier et logistique disproportionné par rapport aux capacités financières et humaines réelles de chaque commune.

Il nous semble que le Club du FCPF, a choisi librement l'entente entre les deux clubs, son organisation interne, l'accroissement de ses effectifs et la création du projet sportif.

Le FCPF et ses dirigeants ne pouvaient ignorer la situation qui pouvait en découler et notamment la diversité des sites et les contraintes qui s'y attachent.

Nous ne comprenons pas comment vous pouvez reprocher aujourd'hui cette situation aux communes.

Par ailleurs, nous prenons acte du recrutement par le club, d'une personne à temps complet en C.A.E., à compter du 1^{er} novembre 2009 pour assumer les diverses tâches de fonctionnement de votre association.

Cet emploi, que vous avez provisoirement été en capacité de financer, satisfait certainement à vos besoins de fonctionnement.

Ainsi, il nous semble que la présence d'une deuxième personne, mise à disposition par les communes 18h /semaine, pour assurer les mêmes tâches, ne se justifie plus.

Afin de permettre une réflexion plus globale sur la participation et l'effort des communes pour le fonctionnement du FCPF, nous souhaitons vous donner quelques chiffres concernant :

- le coût de fonctionnement des stades et infrastructures mises à disposition du foot.
- les dépenses d'investissement qui sont consacrées chaque année pour les constructions nouvelles ou l'amélioration de l'existant.

Pour la commune de Foulayronnes le coût de fonctionnement et d'entretien représente 35.000 €. Par ailleurs, 10.000 € ont été consacrés dans le Budget Primitif 2009 à la réhabilitation d'un nouveau club-house, exclusivement dédié à votre association.

Pour la commune de Pont du Casse, cela représente en 2009, 50.000 € pour le fonctionnement et l'entretien, 42.266 € pour les terrains de Pignol et 30.000€ pour les deux terrains d'entraînement pour les babys à Villemin dont vous avez sollicité la réalisation en 2007.

De plus, un éducateur, Thomas Farine, est mis à disposition du club, par la municipalité le mercredi après-midi.

En ce qui concerne les projets d'aménagements, comme vous le savez la commune de Foulayronnes étudie le projet de transformation du terrain stabilisé en terrain enherbé.

Par ailleurs, la commune de Pont du Casse, a mis à votre disposition, suite à d'importants travaux de réhabilitation, depuis le mois de septembre, un second terrain enherbé à Pignol, ce qui porte à trois (3) les terrains enherbés sur la commune.

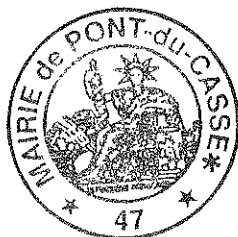
Votre demande concernant la réalisation d'éclairage sur les terrains d'honneur, ainsi que la fermeture des stades de Régadou, ont été pris en compte dans le programme du mandat des dernières élections : ils représentent des investissements importants et ne peuvent pas être envisagés à court terme.

Vous comprendrez qu'il est financièrement impossible pour Pont du Casse et Foulayronnes d'aménager des infrastructures « à la demande », en fonction des besoins ponctuels des différentes associations.

Nous tenons à vous rappeler que les deux collectivités ont globalement 34.000 m2 de bâtiments à entretenir, sans parler des espaces verts et de la voirie, auxquels il convient de rajouter tous les projets d'investissements à mener en matière scolaire, éducative, sociale, culturelle, sportive et de loisirs.

Nos deux collectivités ont toujours soutenu, en fonction de leurs moyens humains et financiers, toutes les associations présentes sur le territoire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments distingués.



Le Maire de Pont-du-Casse,


G. FONGARO

Le Maire de Foulayronnes,



